

Direction des Statistiques,  
des Etudes et des Fonds

**TABLEAU  
DE BORD  
TRIMESTRIEL**

Janvier 2019

**Les retraites du régime des  
non-salariés agricoles**

Eléments démographiques  
et financiers  
au deuxième trimestre 2018



# Tableau de bord

## Les retraites du régime des non-salariés agricoles au 30 juin 2018

DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET DES FONDS

**Directrice de la publication :**

Nadia JOUBERT  
[joubert.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:joubert.nadia@ccmsa.msa.fr)

**Rédacteur en chef :**

David FOUCAUD  
[foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)

Département "Retraite-Famille- Observatoire  
des risques professionnels agricoles

- Accidents du travail"

Thierry GRECH  
[grech.thierry@ccmsa.msa.fr](mailto:grech.thierry@ccmsa.msa.fr)

**Rédactrice :**

Katell GORVAN  
[gorvan.katell@ccmsa.msa.fr](mailto:gorvan.katell@ccmsa.msa.fr)

**Mise en forme :**

Marie-Claude MASTAIN

**Diffusion :**

Claudine GAILLARD  
[gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)

Nadia FERKAL  
[ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr)

## Sommaire

Baisse de 3,0 % en un an du nombre de retraités non-salariés agricoles .....	5
Augmentation de 1,4 % en un an de la pension annuelle moyenne de base des chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA .....	5
Progression de 1,9 % en un an de la pension annuelle moyenne des anciens chefs d'exploitation, ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA et bénéficiaires de la retraite complémentaire obligatoire (RCO) .....	6
Le complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire (RCO) .....	14

## Tableaux

A) Retraites Non Salariées Agricoles (NSA) hors retraite complémentaire obligatoire (RCO) ....	7
Tableau 1 : Nombre de pensionnés NSA.....	7
Tableau 2 : Dénombrement des compléments de pension en fin de trimestre .....	7
Tableau 3 : Pension moyenne annualisée hors RCO .....	7
Tableau 4 : Nombre de pensionnés NSA par type de droits .....	7
Tableau 5 : Pension moyenne annualisée hors RCO par type de droits .....	8
Tableau 6 : Nombre de pensionnés par statut .....	8
Tableau 7 : Pension moyenne annualisée par statut .....	8
Tableau 8 : Part des bénéficiaires de majorations NSA parmi les droits personnels .....	8
Tableau 9 : Age moyen des pensionnés NSA.....	8
Tableau 10 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels.....	9
Tableau 11 : Durée de carrière NSA parmi les droits personnels.....	9
Tableau 12 : Nombre de pensionnés par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA.....	9
Tableau 13 : Pension moyenne annualisée par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NS.....	9
B) Retraites NSA y compris RCO exclusivement pour la population RCO .....	10
Tableau 14 : Nombre de pensionnés NSA + RCO.....	10
Tableau 15 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO .....	10
Tableau 16 : Nombre de pensionnés NSA + RCO (DP et/ou DR) par type de droits .....	10
Tableau 17 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par type de droits (en euros) .....	10
Tableau 18 : Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut .....	10
Tableau 19 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut.....	11
Tableau 20 : Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA .....	11
Tableau 21 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA .....	11
Tableau 22 : Bénéficiaires du complément différentiel de RCO .....	11
C) Retraites des chefs d'exploitations : NSA + RCO (si existe) + SA (si existe) .....	12
Tableau 23 : Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation.....	12

Tableau 24 : Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation.....	12
Tableau 25 : Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA .....	12
Tableau 26 : Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA .....	12
Sigles cités : .....	13
Encadré méthodologique.....	13

Télécharger les données au format Excel :



## **Les retraites du régime des non-salariés agricoles Eléments démographiques et financiers au 30 juin 2018**

---

*Au 30 juin 2018, en France métropolitaine, près de 1,4 million de personnes relèvent du régime de retraite de base des non-salariés agricoles (NSA). La pension annuelle moyenne de base des assurés anciens chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA est de 9 089 euros bruts hors retraite complémentaire obligatoire (RCO), soit 757 euros mensuels ; un montant en hausse de 1,4 % en un an. Les polypensionnés représentent 90,4 % des retraités du régime des non-salariés agricoles. Tous régimes confondus, les anciens non-salariés agricoles perçoivent une pension de 14 199 euros brut, soit 1 183 euros mensuel. Parmi les pensionnés du régime des non-salariés agricoles, plus de 680 000 personnes bénéficient de la RCO. La pension annuelle moyenne des assurés anciens chefs d'exploitation, ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA et bénéficiaires de la RCO, est de 10 463 euros bruts, soit 872 euros mensuels ; un montant en progression de 1,9 % en un an.*

### **Baisse de 3,0 % en un an du nombre de retraités non-salariés agricoles**

Au 30 juin 2018, près de 1,4 million de retraités relèvent du régime des non-salariés agricoles ; un effectif en baisse de 3,0 % en un an (tableau 1). Ce recul est dû à la structure démographique vieillissante de ce régime. En effet, près de trois décès de retraités sont dénombrés pour une attribution de pension.

Les anciens chefs d'exploitation sont près de 610 000 à bénéficier d'une pension, toutes durées de carrière confondues ; un effectif en baisse de 1,8 % en un an (tableau 6).

Parmi les retraités non-salariés agricoles bénéficiaires de droits propres, près de 385 000 personnes ont validé au moins 150 trimestres de cotisation dans le régime ; un nombre en recul de 3,2 % sur l'année (tableau 12).

### **Augmentation de 1,4 % en un an de la pension annuelle moyenne de base des chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA**

Au 30 juin 2018, près de 249 000 anciens chefs d'exploitation ont validé au moins 150 trimestres de cotisation dans le régime de base des non-salariés agricoles (tableau 12). Leur pension annuelle moyenne versée par la Mutualité Sociale Agricole est de 9 089 euros bruts (hors RCO), soit 757 euros mensuels ; un montant en progression de 1,4 % en un an (tableau 13).

La retraite annuelle moyenne des anciens chefs d'exploitation est de 6 330 euros bruts, soit 527 euros mensuels (hors RCO et toutes durées de carrière confondues) (tableau 7). La pension perçue est proportionnelle à la durée de carrière dans le régime des non-salariés agricoles.

Tous statuts et durées de carrière confondus, la pension annuelle moyenne des retraités non-salariés agricoles (hors RCO) atteint 5 187 euros bruts, soit 432 euros mensuels (tableau 3). La durée moyenne au régime NSA est de 96 trimestres (tableau 11), en diminution de 0,3 trimestre en un an.

Au 30 juin 2018, 90,4 % des bénéficiaires de droits personnels au régime des non-salariés agricoles sont polypensionnés (tableau 10). En moyenne, les anciens non-salariés agricoles perçoivent une pension de 14 199 euros bruts, tous régimes confondus<sup>1</sup>, y compris les pensions complémentaires et les pensions de réversion, hors minimum vieillesse, soit 1 183 euros mensuels.

---

<sup>1</sup> Donnée au 31 mars 2018 issue de l'échantillon inter-régimes de retraite (EIRR) pour les bénéficiaires de droits personnels au régime des non-salariés agricoles

## **Progression de 1,9 % en un an de la pension annuelle moyenne des anciens chefs d'exploitation, ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA et bénéficiaires de la RCO**

Au 30 juin 2018, 683 674 personnes bénéficient de la RCO, un effectif en baisse de 1,8 % en un an (tableau 14).

Parmi les bénéficiaires de la retraite complémentaire obligatoire, près de 419 000 personnes sont d'anciens chefs d'exploitation, soit une proportion de 61,3 % (tableau 18). Cet effectif baisse de 0,6 % en un an.

Les retraités anciens chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA, bénéficiaires de la RCO, perçoivent une pension annuelle moyenne de 10 463 euros bruts, soit 872 euros mensuels ; un montant en hausse de 1,9 % en un an (tableau 21). Cette progression s'explique essentiellement par la mise en place du complément différentiel de RCO<sup>2</sup>. En 2017, ce dispositif permet de porter le montant de la retraite de droits personnels des chefs d'exploitation ayant eu leurs droits liquidés au taux plein, à 75 % du Smic net. A fin juin 2018, 228 845 retraités en bénéficient pour un montant annuel moyen de 535 euros bruts, soit 45 euros mensuels (tableau 22).

Toutes durées de carrière confondues, les anciens chefs d'exploitation bénéficiaires de la RCO reçoivent une retraite annuelle moyenne de 9 127 euros bruts (y compris RCO), soit 761 euros mensuels ; un montant en progression de 0,9 % en un an (tableau 19).

Toutes durées de carrières et statuts confondus, les bénéficiaires de la RCO perçoivent une pension annuelle moyenne de 9 376 euros bruts (y compris RCO), soit 781 euros mensuels ; un montant en hausse de 0,9 % en un an (tableau 15).

---

<sup>2</sup> - Pour la définition du complément différentiel de RCO, se reporter à l'encadré méthodologique en fin de document.

## Les retraites du régime des Non-Salariés Agricoles en métropole Eléments démographiques et financiers au 30 juin 2018

### A) Retraites Non Salariées Agricoles (NSA) hors retraite complémentaire obligatoire (RCO)

**Tableau 1 : Nombre de pensionnés NSA**

	2017 - T2	2018 - T2	% au T2 2018	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
<b>Hommes</b>	600 974	586 611	43,2 %	- 2,4 %
<b>Femmes</b>	798 999	770 870	56,8 %	- 3,5 %
<b>ENSEMBLE</b>	1 399 973	1 357 481	100 %	- 3,0 %

Source : MSA

**Tableau 2 : Dénombrement des compléments de pension en fin de trimestre**

	2017 - T2	2018 - T2	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
<b>Bonification pour enfants</b>	616 820	593 951	- 3,7 %
<b>Majoration L814-2</b>	841	754	- 10,3 %
<b>Allocation supplémentaire du FSV</b>	14 297	12 520	- 12,4 %
<b>Allocation aux personnes âgées ASPA</b>	2 969	3 090	+ 4,1 %

Source : MSA

**Tableau 3 : Pension moyenne annualisée hors RCO**

Montants Droits Personnels (DP), Droits de Réversion (DR) et avantages complémentaires hors RCO  
Rapport femmes/hommes au T2 2018 : 86,4 %

	2017 - T2	2018 - T2	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
<b>Hommes</b>	5 555 €	5 621 €	1,2 %
<b>Femmes</b>	4 839 €	4 857 €	0,4 %
<b>ENSEMBLE</b>	5 146 €	5 187 €	0,8 %

Source : MSA

**Tableau 4 : Nombre de pensionnés NSA par type de droits**

	2017 - T2	2018 - T2	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
<b>Droits personnels seuls</b>	983 714	956 345	- 2,8 %
<b>Droits de réversion seuls</b>	98 705	96 858	- 1,9 %
<b>Droits personnels et droits de réversion</b>	317 554	304 278	- 4,2 %

Source : MSA

**Tableau 5 : Pension moyenne annualisée hors RCO par type de droits**

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2017 - T2	2018 - T2	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
Droits personnels seuls	4 665 €	4 711 €	+ 1,0 %
Droits de réversion seuls	1 034 €	1 006 €	- 2,7 %
Droits personnels et droits de réversion	7 915 €	8 018 €	+ 1,3 %

Source : MSA

**Tableau 6 : Nombre de pensionnés par statut**

	2017 - T2	2018 - T2	% au T2 2018	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
Chefs d'exploitation	620 757	609 797	44,9 %	- 1,8 %
Conjoints	140 724	134 543	9,9 %	- 4,4 %
Membres de la famille	221 981	211 754	15,6 %	- 4,6 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	416 511	401 387	29,6 %	- 3,6 %
ENSEMBLE	1 399 973	1 357 481	100 %	- 3,0 %

Source : MSA

**Tableau 7 : Pension moyenne annualisée par statut**

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2017 - T2	2018 - T2	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
Chefs d'exploitation	6 293 €	6 330 €	+ 0,6 %
Conjoints	3 777 €	3 727 €	- 1,3 %
Membres de la famille	677 €	671 €	- 0,9 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	6 283 €	6 324 €	+ 0,7 %

Source : MSA

**Tableau 8 : Part des bénéficiaires de majorations NSA parmi les droits personnels**

	2017 - T2	2018 - T2	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
Proportion	13,3 %	13,1 %	- 0,1 pt
Montant moyen annuel (en euros)	710 €	739 €	+ 4,1 %

Source : MSA

**Tableau 9 : Age moyen des pensionnés NSA**

	2017 - T2	2018 - T2	Différence 2018 - T2 / 2017 - T2
Droits personnels seuls	76,7	76,8	+ 0,0
Droits de réversion seuls	80,3	80,6	+ 0,3
Droits personnels et droits de réversion	84,6	84,9	+ 0,3
ENSEMBLE	78,8	78,9	+ 0,1

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 



**Tableau 10 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels**

	2017 - T2	2018 - T2	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en points de %)
Proportion	89,6 %	90,4 %	+ 0,9 pt

Source : MSA

**Tableau 11 : Durée de carrière NSA parmi les droits personnels**

	2017 - T2	2018 - T2	Différence 2018 - T2 / 2017 - T2
Trimestres NSA moyens	96,5	96,2	- 0,3
Trimestres NSA : Quartile inférieur (25 %)	20	20	0
Trimestres NSA médians	100	100	0
Trimestres NSA : Quartile supérieur (75 %)	152	152	0

Source : MSA

**Tableau 12 : Nombre de pensionnés par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA**

	2017 - T2	2018 - T2	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
Chefs d'exploitation	253 691	248 690	- 2,0 %
Conjoints	24 309	22 101	- 9,1 %
Membres de la famille	4 088	3 775	- 7,7 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	115 660	110 279	- 4,7 %
ENSEMBLE	397 748	384 845	- 3,2 %

Source : MSA

**Tableau 13 : Pension moyenne annualisée par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA**

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2017 - T2	2018 - T2	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
Chefs d'exploitation	8 963 €	9 089 €	+ 1,4 %
Conjoints	6 773 €	6 818 €	+ 0,7 %
Membres de la famille	7 885 €	8 079 €	+ 2,5 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	11 089 €	11 247 €	+ 1,4 %
ENSEMBLE	9 436 €	9 567 €	+ 1,4 %

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



## B) Retraites NSA y compris RCO exclusivement pour la population RCO

Retraites non salariées agricoles (NSA) + retraite complémentaire obligatoire (RCO)

**Tableau 14 : Nombre de pensionnés NSA + RCO**

	2017 - T2	2018 - T2	% au T2 2018	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
<b>Hommes</b>	324 441	320 660	46,9 %	-1,2 %
<b>Femmes</b>	372 084	363 014	53,1 %	-2,4 %
<b>ENSEMBLE</b>	696 525	683 674	100 %	-1,8 %

Source : MSA

**Tableau 15 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO**

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR  
Rapport femmes/hommes au T2 2018 : 85,8 %

	2017 - T2	2018 - T2	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
<b>Hommes</b>	10 033 €	10 140 €	+ 1,1 %
<b>Femmes</b>	8 650 €	8 697 €	+ 0,5 %
<b>ENSEMBLE</b>	9 296 €	9 376 €	+ 0,9 %

Source : MSA

**Tableau 16 : Nombre de pensionnés NSA + RCO (DP et/ou DR) par type de droits**

Avantage du régime de base

	2017 - T2	2018 - T2	% au T2 2018	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
<b>Droits personnels seuls</b>	495 664	489 782	71,6 %	- 1,2 %
<b>Droits de réversion seuls</b>	7 177	6 070	0,9 %	- 15,4 %
<b>Droits personnels et droits de réversion</b>	193 684	187 822	27,5 %	- 3,0 %
<b>ENSEMBLE</b>	696 525	683 674	100 %	- 1,8 %

Source : MSA

**Tableau 17 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par type de droits**

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR  
Avantage du régime de base

	2017 - T2	2018 - T2	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
<b>Droits personnels seuls</b>	8 616 €	8 696 €	+ 0,9 %
<b>Droits de réversion seuls</b>	3 563 €	3 563 €	+ 0,0 %
<b>Droits personnels et droits de réversion</b>	11 203 €	11 339 €	+ 1,2 %

Source : MSA

**Tableau 18 : Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut**

	2017 - T2	2018 - T2	% au T2 2018	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
<b>Chefs d'exploitation</b>	421 437	418 969	61,3 %	- 0,6 %
<b>Conjoints</b>	68 703	65 667	9,6 %	- 4,4 %
<b>Membres de la famille</b>	5 476	5 095	0,7 %	- 7,0 %
<b>Veufs ou veuves (avec ou sans DP)</b>	200 909	193 943	28,4 %	- 3,5 %
<b>ENSEMBLE</b>	696 525	683 674	100 %	- 1,8 %

Source : MSA

**Tableau 19 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut**

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

	2017 - T2	2018 - T2	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
<b>Chefs d'exploitation</b>	9 046 €	9 127 €	+ 0,9 %
<b>Conjoints</b>	6 075 €	6 033 €	- 0,7 %
<b>Aides familiaux</b>	7 435 €	7 514 €	+ 1,1 %
<b>Veufs ou veuves (avec ou sans DP)</b>	10 984 €	11 096 €	+ 1,0 %

Source : MSA

**Tableau 20 : Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA**

	2017 - T1	2018 - T1	% au T1 2018	Evolution 2018 - T1 / 2017 - T1 (en %)
<b>Chefs d'exploitation</b>	250 701	245 801	64,9 %	- 2,0 %
<b>Conjoints</b>	23 478	21 335	5,6 %	- 9,1 %
<b>Membres de la famille</b>	3 568	3 269	0,9 %	- 8,4 %
<b>Veufs ou veuves</b>	113 305	108 115	28,6 %	- 4,6 %
<b>ENSEMBLE</b>	391 052	378 520	100 %	- 3,2 %

Source : MSA

**Tableau 21 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA**

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

	2017 - T2	2018 - T2	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
<b>Chefs d'exploitation</b>	10 265 €	10 463 €	+ 1,9 %
<b>Conjoints</b>	7 154 €	7 201 €	+ 0,7 %
<b>Aides familiaux</b>	8 239 €	8 424 €	+ 2,2 %
<b>Veufs ou veuves</b>	12 189 €	12 403 €	+ 1,8 %
<b>ENSEMBLE</b>	10 617 €	10 816 €	+ 1,9 %

Source : MSA

**Tableau 22 : Bénéficiaires du complément différentiel de RCO**

	2017 - T2	2018 - T2	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	224 936	228 845	+ 1,7 %
<b>Montant moyen annuel (en euros)</b>	430 €	535 €	+ 24,3 %

Source : MSA

### C) Retraites des chefs d'exploitations : NSA + RCO (si existe) + SA (si existe)

Retraites non salariées agricoles (NSA) + retraite complémentaire obligatoire (RCO) + salarié agricole (SA)

**Tableau 23 : Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation**

	2017 - T2	2018 - T2	% au T2 2018	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
<b>Hommes</b>	434 630	426 821	70,0 %	- 1,8 %
<b>Femmes</b>	186 127	182 975	30,0 %	- 1,7 %
<b>ENSEMBLE</b>	620 757	609 796	100 %	- 1,8 %

Source : MSA

**Tableau 24 : Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation**

Montants NSA DP, DR, avantages complémentaires et ou RCO DP, DR  
et ou SA DP, DR, avantages complémentaires  
Rapport femmes/hommes au T2 2018 : 75,0 %

	2017 - T2	2018 - T2	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
<b>Hommes</b>	8 457 €	8 623 €	+ 2,0 %
<b>Femmes</b>	6 410 €	6 471 €	+ 1,0 %
<b>ENSEMBLE</b>	7 843 €	7 978 €	+ 1,7 %

Source : MSA

**Tableau 25 : Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA**

Trimestres NSA, ou NSA et SA si existe >=150

	2017 - T2	2018 - T2	% en 2018 - T2 / pensionnés toute durée de carrière	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
<b>Chefs d'exploitation</b>	331 143	327 093	53,6 %	- 1,2 %
<b>Tous statuts</b>	512 453	501 413	36,9 %	- 2,2 %

Source : MSA

**Tableau 26 : Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime agricole**

Montants NSA (DP, DR, avantages complémentaires) et ou RCO (DP, DR)  
et ou SA (DP, DR, avantages complémentaires)

	2017 - T2	2018 - T2	Evolution 2018 - T2 / 2017 - T2 (en %)
<b>Pension moyenne des chefs d'exploitation</b>	10 581 €	10 781 €	+ 1,9 %
<b>Pension moyenne tous statuts</b>	10 933 €	11 124 €	+ 1,7 %

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



## Définitions

<b>Droit personnel</b>	Droit acquis par un assuré du fait de ses propres cotisations.
<b>Droit de réversion</b>	Avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
<b>Avantage complémentaire</b>	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne).
<b>Bonification pour enfants</b>	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
<b>Majoration L814-2</b>	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non-salariés.
<b>ASPA</b>	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
<b>FSV</b>	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASPA depuis 2006 pour les nouveaux droits.
<b>Majoration NSA</b>	Majoration des petites retraites mise en place au 1er janvier 2009. Elle est destinée à garantir un montant minimum de retraite personnelle de base pour les assurés ayant fait valoir l'intégralité de leurs droits à pension auprès de tous les régimes. Elle s'applique à toutes les retraites personnelles non salariées agricoles de base quelle que soit leur date d'effet dans les limites d'un plafond de revenu.
<b>Trimestres à l'ouverture du droit à retraite</b>	Nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite.
<b>Polypensionné</b>	Retraité titulaire d'avantages de vieillesse auprès de différents régimes de base obligatoires de Sécurité sociale.
<b>Montants de pensions</b>	Somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires.

### Sigles cités :

DP :	Droit Personnel
DR :	Droit de Réversion
NSA :	Non-Salarié Agricole
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire
SA :	Salarié Agricole
T :	Trimestre

## Encadré méthodologique

### Le complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire

Prévu par l'article 35 de la loi n° 2014-40 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, il permet de porter le montant de la retraite de droits personnels (base et retraite complémentaire), des chefs d'exploitation ayant eu leurs droits liquidés au taux plein, à 75 % du SMIC net agricole à échéance 2017.

Son application a été effectuée progressivement (pension de droits propres portée à 73 % du Smic en 2015, à 74 % en 2016, puis à 75 % en 2017).

Les conditions d'attribution ont été les suivantes :

o Pour les liquidations intervenues avant 1997 :

- durée de carrière non-salariée agricole supérieure ou égale à 130 trimestres
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70

o Pour les liquidations intervenues à partir de 1997 :

- durée de carrière égale à la durée exigée pour obtenir une retraite à taux plein
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70

**MSA Caisse Centrale**

19, rue de Paris

CS 50070

93013 Bobigny Cedex

**Direction des Statistiques, des Etudes**

**et des Fonds**

Tél. : 01 41 63 77 77

[www.statistiques.msa.fr](http://www.statistiques.msa.fr)



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore